



Renseignements

aux

parents

En 2015-2016, l'école Saint-Fabien accueille environ 400 élèves répartis de la façon suivante : 4 groupes de maternelle et 14 groupes de niveau primaire.

SERVICES OFFERTS

- ✓ Un service de garde pour les élèves de 5 à 12 ans;
- ✓ Un service des dîners à 4 \$ pour les élèves de la maternelle à la 6^e année qui ne fréquentent pas le service de garde.

RENDEZ-VOUS

Toute personne qui désire rencontrer un membre du personnel est priée de téléphoner au 514 596-4883 pour prendre **rendez-vous**. **Par mesure de sécurité, toute personne qui se présente à l'école doit utiliser, pendant les heures du secrétariat, la porte de l'entrée principale et s'identifier au secrétariat.**

ENTRÉE POUR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE QUI NE VONT PAS AU SERVICE DE GARDE

Les élèves de la maternelle doivent toujours utiliser l'entrée située sur la rue Lescarbot. Cette entrée n'est utilisée que par eux. Cette mesure est nécessaire afin de faciliter la surveillance sur la cour d'école et de permettre une meilleure sécurité. Cependant, veuillez noter que les élèves qui utilisent le service de garde doivent utiliser la porte du service de garde pour leurs entrées et leurs sorties.

HORAIRES

Secrétariat 7 h 45 à 11 h 50 • 13 h à 15h45

Service de garde 6 h 45 à 18 h

Maternelle 9 h à 11 h 37 • 13 h à 15 h 25

Primaire 8 h 05 à 11 h 50

(Récréation à 9 h 50)

13 h 20 à 15 h 25

(Récréation à 14 h 05)

INTEMPÉRIES

En cas de mauvais temps, les récréations à l'extérieur sont annulées. En classe, une pause est accordée aux élèves. L'hiver, lorsque la température atteint -25 degrés Celsius ou moins avec le facteur vent, nous gardons les élèves à l'intérieur de l'école. Les élèves quittent l'école à l'heure habituelle. En cas de tempête, des avis de fermeture des écoles de la CSDM sont diffusés à la radio.

SORTIE ÉDUCATIVE

Les parents sont avisés par écrit de toute sortie éducative. Une autorisation signée est obligatoire. Pour ce faire, le parent doit compléter le coupon-réponse exigé à cette fin et le retourner à l'école selon l'échéancier prévu. Tout élève, sans autorisation signée d'un parent, ne peut participer à la sortie éducative.

ALLERGIE

L'école accueille quelques élèves qui sont allergiques à certains aliments tels que les arachides, les noix, les amandes, le lait, le soya, les oeufs et les fruits de mer.

Certaines allergies peuvent être mortelles. Il est demandé à l'ensemble des parents de faire preuve de coopération afin d'éliminer les allergènes des collations et des lunchs. Les parents des élèves allergiques montrent à leur enfant à ne pas partager de collations et de lunchs.

ENTRÉES ET SURVEILLANCE

La surveillance sur la cour est assurée 10 minutes avant le début des cours. Il est donc recommandé aux élèves de ne pas se présenter **avant** la période de surveillance. Après l'entrée des élèves, les portes de la cour sont fermées. **L'élève en retard** doit utiliser la porte de l'entrée principale. Aucun élève n'est autorisé à quitter l'école ou la cour sans autorisation préalable du surveillant et/ou de la direction.

RÉCRÉATION

Pour toute demande d'exemption de récréation, l'élève doit apporter un billet signé de son parent ou du médecin.

ABSENCE, RETARD ET DÉPART HÂTIF

En cas d'absence ou de retard, le parent prévient l'école par téléphone ou bien rédige un billet de motivation. Sinon, la secrétaire téléphone à la maison. À défaut d'entrer en communication avec un parent, un billet motivant l'absence doit être apporté au secrétariat au retour de l'enfant à l'école. En cas de départ hâtif, le parent prévient l'école par téléphone ou par billet. L'élève doit passer par le secrétariat avant de quitter. Tout parent qui vient chercher son enfant pendant les heures de cours doit se présenter au secrétariat.

MALADIE ET ACCIDENT

Si votre enfant souffre d'asthme ou de toute autre maladie, l'école doit en être avisée. L'information sera transmise aux personnes concernées.

En cas d'accident ou de malaise, l'élève se présente au secrétariat pour les premiers soins. Les parents sont avisés si nécessaire. Il faut pouvoir communiquer

avec un adulte responsable en tout temps. Pour tout accident, un rapport est rédigé.

Assurance-accident : avec l'approbation de la CSDM, une compagnie d'assurances offre aux élèves un plan d'assurance-accident. En début d'année, tout élève reçoit un formulaire à cet effet et il appartient aux parents de le remplir et de le faire parvenir à la compagnie, s'ils le désirent.

TENUE VESTIMENTAIRE

Consultez le code de vie de l'école pour avoir plus de détails sur ce qui est permis ou non. L'hiver, les bottes et bottillons doivent être laissés au vestiaire. Il faut donc apporter une paire de souliers.

COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Consultez le code de vie de l'école pour avoir plus de détails sur la tenue appropriée. Les vêtements doivent être identifiés et gardés dans un sac résistant également identifié. Toute demande d'exemption du cours d'éducation physique doit être justifiée par un certificat médical.

COURS D'ARTS PLASTIQUES

Pour le cours d'arts plastiques, l'élève doit porter un tablier pour protéger ses vêtements.

BIENS PERSONNELS ET AUTRES

Tout effet personnel (vêtement, livre, etc.) doit être identifié. Aucun objet de valeur ne doit être apporté à l'école. Tout objet trouvé doit être remis au secrétariat. Il est défendu d'apporter certains objets à l'école (voir code de vie). Il est interdit d'apporter des bouteilles ou canettes de boissons gazeuses.

TRAVAUX ET LEÇONS

Chaque semaine, les élèves ont des leçons, des devoirs et autres travaux à faire à la maison. L'enseignant exige la signature des parents comme

moyen de contrôle du comportement et du rendement scolaire de leur enfant.

RENCONTRE D'ÉLÈVES APRÈS LES HEURES DE CLASSE

Sur demande de l'enseignant, un élève peut être retenu après les heures de classe de l'après-midi soit pour de la récupération, un manquement au code de vie ou aux autres règlements de l'école. Les parents seront avisés au préalable par l'enseignant par écrit ou par téléphone.

AVIS

Tout parent doit aviser l'école de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone. Il est à noter que ces renseignements sont strictement confidentiels et ne seront divulgués sous aucun prétexte. En cas d'absence ou d'impossibilité d'être rejoint, tout parent doit communiquer à l'école le nom et le numéro de téléphone d'une personne mandatée pour agir à sa place. Une mise à jour de ces renseignements est primordiale à la sécurité de votre enfant. En cas d'accident grave, de malaise sérieux ou de fermeture imprévue de l'école durant la journée, il est très important que votre enfant sache, chaque jour, où vous rejoindre et où aller en pareilles circonstances.

Important : l'école doit toujours être en mesure de rejoindre un parent ou une autre personne responsable et ce, dans les plus brefs délais.

RESPECT DU MATÉRIEL

En cas de détérioration ou de perte de tout bien de l'école, l'élève et ses parents seront tenus responsables. Des frais de remboursement seront exigés.

ARME BLANCHE

Tout objet assimilable à une arme est prohibé sur le territoire de l'école.

SYSTÈME D'ALARME

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

SERVICE DE GARDE

Pour des renseignements concernant le service de garde et le service des dîners, veuillez communiquer avec la responsable, **madame Lise Totaro au (514) 596-4888.**

Le service de garde partage le même code de vie et règlements que l'école.

Les enfants doivent être dûment inscrits pour fréquenter le service de garde.

Pour les groupes du service de garde, les parents doivent inscrire leur enfant à au moins deux blocs durant la journée (le matin 6 h 45 à 7 h 55, le midi 11 h 37 ou 11 h 50 à 13 h, le soir 15 h 25 à 18 h). Les paiements doivent être faits par chèque mensuellement. Les frais de garde doivent être acquittés en totalité avant le départ pour les vacances du temps des Fêtes et celles de l'été.

Pour les journées pédagogiques, les parents reçoivent une feuille les informant de l'activité suggérée et doivent la retourner le plus tôt possible afin de faciliter l'organisation de cette journée.

École
Saint-Fabien



Pour plus d'informations, consultez notre site Internet :

<http://st-fabien.csdm.ca/>